



## **PREAVIS N°27/2024**

### **de la Municipalité au Conseil communal**

### **Demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit « Chambon »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **PREAMBULE**

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer le remplacement d'une conduite d'eau potable et le déplacement d'une borne hydrante au lieu-dit « Chambon ».

Le projet consiste à remplacer la conduite d'eau existante en éternit sur ce tronçon par une conduite en PE avec rétablissement des raccordements privés et communal existant et de permettre le déplacement de la borne hydrante n° 539 actuellement sur une parcelle privée, sur le domaine public 113 (voir plan annexé).

#### **HISTORIQUE**

En 1997, afin d'assurer tant la fourniture d'eau potable que la défense incendie du hameau de « Chambon » et du bâtiment de la parcelle n°504 (de M. Humberset), le Conseil communal a octroyé un crédit permettant la réalisation d'un bouclage du réseau entre « Les Bonnes et Chambon ». Ce bouclage a été réalisé par la pose d'une conduite en PE 100 PN 10 (diam. 160/141) sur une longueur de 660m et a permis la pose de deux bornes hydrantes pour la défense incendie.

#### **TRAVAUX A REALISER**

Comme expliqué en préambule, les travaux consisteront à remplacer la conduite d'eau potable en éternit sur une distance d'environ 50 mètres, ainsi que les vannes de branchement,  $\frac{1}{4}$  de tour, très vétuste et que l'on ne peut plus manipuler.

Ces vannes de branchement, au nombre de cinq, permettent l'alimentation des parcelles n° 280, 594 et 279, de la borne hydrante n° 559, ainsi que de la fontaine située sur la parcelle DP 113.

Un sixième branchement se trouvant dans ce secteur sera abandonné. Il permet à ce jour d'alimenter en eau potable l'habitation et le rural de la parcelle 838.

Le nouveau branchement des bâtiments de cette parcelle a été réalisé sur la conduite d'eau potable d'EPUDEHL le long de la H144 qui relie les chambres de comptage de Crebelley à Roche et a permis la pose d'une nouvelle borne hydrante.

Concernant la défense incendie dans le secteur de « Chambon », la borne hydrante n° 559, modèle vR7500, située sur la parcelle privée n°594, sera déplacée de quelques mètres pour être installée sur le domaine public 113. Elle sera remplacée par une borne hydrante nouvelle génération.

Ces travaux permettraient de garantir un meilleur approvisionnement en eau potable aux consommateurs tout en respectant les normes en vigueur et en assurant une défense incendie adéquate

## COÛT DES TRAVAUX

- Travaux de génie civil CHF 20'000.- (travaux pouvant être réalisés par la voirie)
- Travaux d'appareillage CHF 30'000.-
- Divers et imprévus CHF 3'000.-

Montant total des travaux CHF 53'000.-

L'Etablissement cantonal d'assurance incendie nous accorde un subside qui à ce jour n'est pas connu. Le montant alloué viendra en déduction du coût des travaux

## CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


### le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 27/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit « Chambon » ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 53'000.-TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au lieu-dit « Chambon » ;
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;
  3. D'amortir la somme de CHF 53'000.- par un prélèvement sur le compte de bilan 9280.62 « Financement spéciaux et fonds de réserve, réseau d'eau »;

Adopté en séance de Municipalité le mardi 21 mai 2024

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

  
A. Tulot

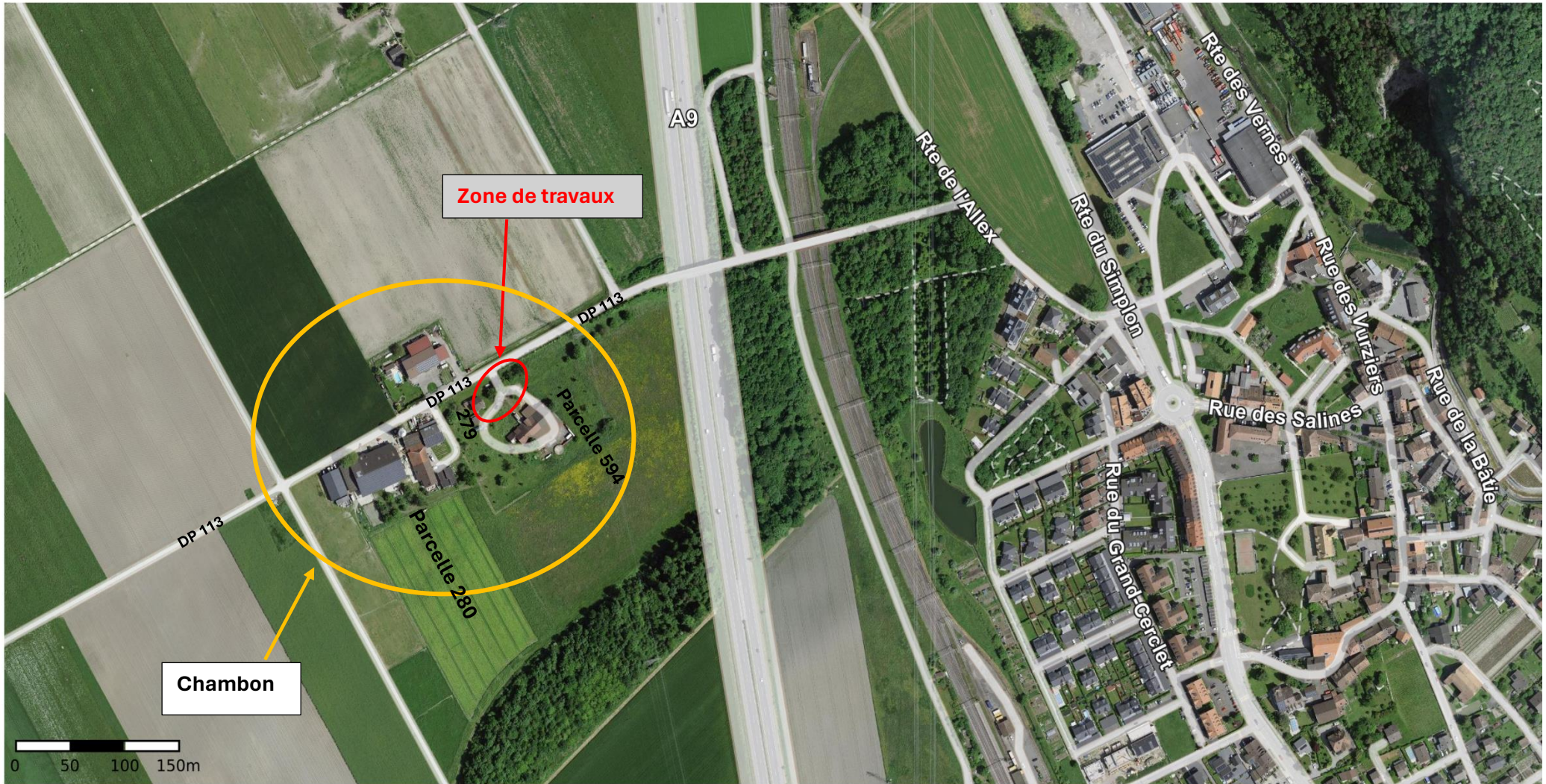


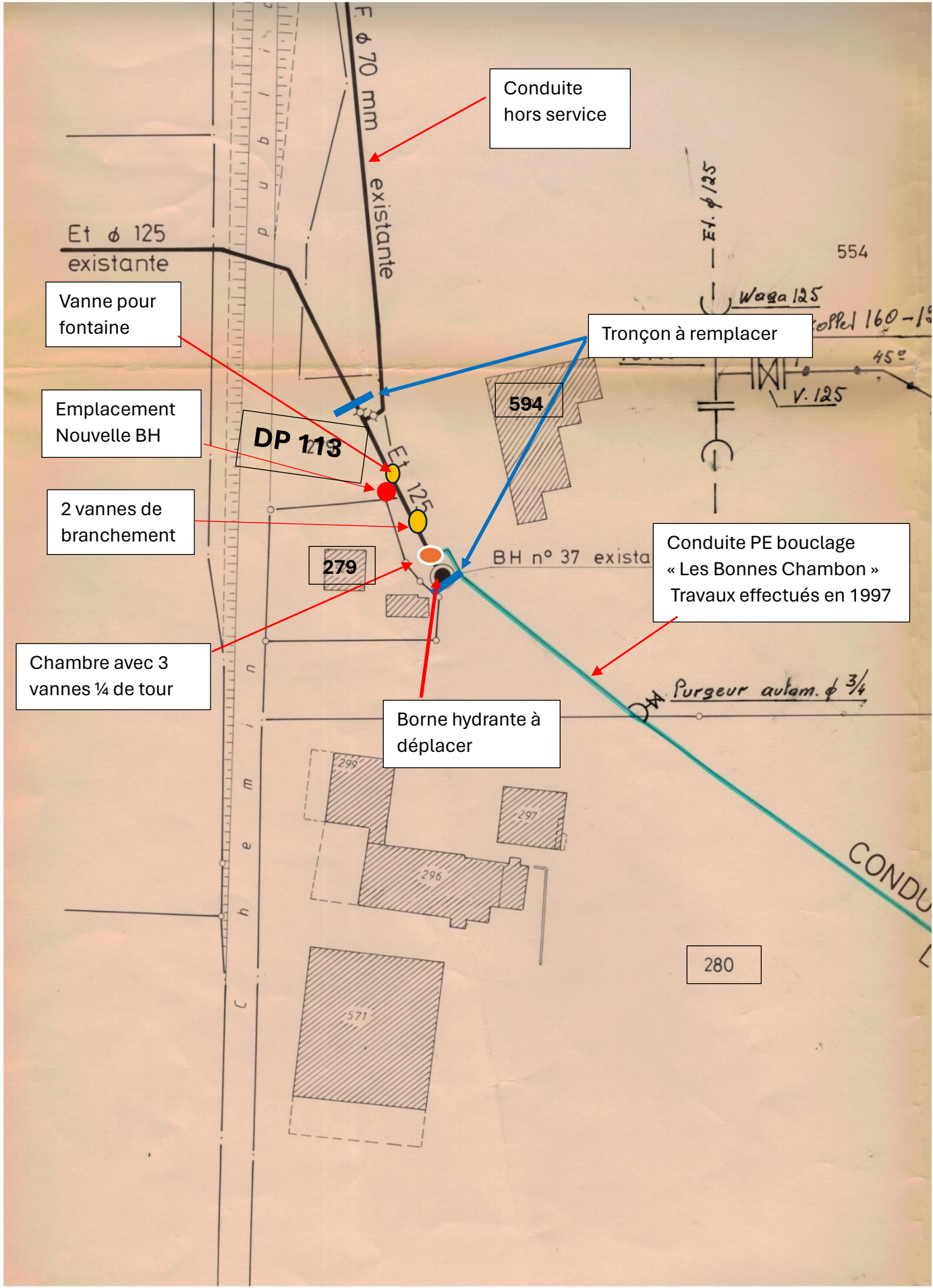
la Secrétaire municipale

  
R. Duronio

Délégué de la Municipalité : Jean-Marc Chavannes, municipal des infrastructures, Vice-Syndic

Annexes : plans





Conduite hors service

Et  $\phi$  125 existante

Vanne pour fontaine

Emplacement Nouvelle BH

DP 113

2 vannes de branchement

Chambre avec 3 vannes  $\frac{1}{4}$  de tour

Borne hydrante à déplacer

Tronçon à remplacer

Conduite PE bouclage « Les Bonnes Chambon » Travaux effectués en 1997

BH n° 37 existante

280

DA Purgeur autam.  $\phi$   $\frac{3}{4}$

554

594

279

299

297

296

571

Et.  $\phi$  125

Waga 125

appel 160-19

45°

V. 125

CONDU